

VILLE DE SAINT-QUENTIN

*

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 JUIN 2021

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Olivier TOURNAY.

Sont excusés représentés :

Mme Luz GARCIA IDALGO représentée par M. Vincent SAVELLI, M. Philippe VIGNON représenté par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Xavier BERTRAND représenté par M. Louis SAPHORES, Mme Sylvie SAILLARD représentée par M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON représenté par Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Aurélien JAN représenté par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e) :

Mme Colette BLEROT, Mme Aïcha DRAOU.

Secrétaire de Séance : Najla BEHRI

1 - CONSEIL MUNICIPAL - Élection d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité Madame Najla BEHRI, comme Secrétaire et Madame Sophie HENNIAUX, Directeur Général des Services comme Secrétaire Auxiliaire.

Rapporteur : Mme le Maire

2 - CONSEIL MUNICIPAL - Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2021.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 19 avril 2021.

Rapporteur : Mme le Maire

3 - FINANCES - Compte de gestion de Monsieur le Trésorier Municipal afférent à l'exercice.

Le Conseil décide par 36 voix pour et 7 abstentions d'approuver le compte de gestion sans observation ni réserve.

Se sont abstenu(e)s : Julien CALON, Anne-Sophie DUJANCOURT, Olivier TOURNAY, Aurélien JAN, Sylvie SAILLARD, Nathalie VITOUX, Sébastien ANETTE

Rapporteur : Mme le Maire

Arrivée de Madame Aïcha DRAOU

4 - FINANCES - Compte administratif 2020 - Approbation - Annexe obligatoire - Bilan de la politique foncière.

Le Conseil décide par 36 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame Frédérique MACAREZ, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

COMPTES ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Ensemble des mouvements						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	5 784 706,65			17 602 219,03	5 784 706,65	17 602 219,03
Opérations de l'exercice	20 159 629,76	18 648 511,25	67 270 321,34	80 968 905,50	87 429 951,10	99 617 416,75
Opérations d'ordre	5 376 770,40	5 112 189,04	4 325 382,28	4 589 963,64	9 702 152,68	9 702 152,68
TOTAUX (A)	31 321 106,81	23 760 700,29	71 595 703,62	103 161 088,17	102 916 810,43	126 921 788,46
Résultats de clôture	7 560 406,52			31 565 384,55	7 560 406,52	31 565 384,55
Reste à réaliser (B)	2 255 139,38	286 000,00			2 255 139,28	286 000,00
TOTAUX CUMULES (A+B)	33 576 246,09	24 046 700,29	71 595 703,62	103 161 088,17	105 171 949,71	127 207 788,46
RESULTATS DEFINITIFS	9 529 545,80			31 565 384,55		22 035 838,75

2°) constate les identités de valeurs avec les indications communiquées par Monsieur le Trésorier Municipal concernant son compte de gestion ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser en section d'investissement ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Il est également proposé au conseil de prendre acte de la présentation du bilan des acquisitions et cessions effectuées en 2020 :

Annexe obligatoire au Compte administratif

BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE 2020

En vertu de la loi n° 95-127 en date du 8 février 1995 et notamment de l'article 11 complétant l'article L.2241-1 du Code Général de Collectivités Territoriales et circulaire du 123 février 1996, un bilan des acquisitions et des cessions par la commune de Saint-Quentin en 2020 doit être établi.

Il devra être joint aux annexes du compte administratif 2020.

Frédérique MACAREZ ne prend pas part au vote.

Ont voté contre : Aurélien JAN, Olivier TOURNAY

Se sont abstenu(e)s : Julien CALON, Anne-Sophie DUJANCOURT, Sylvie SAILLARD, Nathalie VITOUX, Sébastien ANETTE,

Rapporteur : Madame le Maire-Adjoint chargé des finances et de l'administration générale

5 - FINANCES - Décision modificative n°1 - Reprise des résultats et des restes à réaliser du compte administratif 2020 - Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020.

Le Conseil décide par 37 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions :

1°) de procéder aux inscriptions budgétaires portant sur la reprise des résultats et des restes à réaliser (dépenses engagées non mandatées et recettes restant à réaliser au titre de la section d'investissement) apparaissant à la clôture de l'exercice 2020 selon les montants indiqués au paragraphe I-1 ;

2°) de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement dans les conditions définies au paragraphe I-2 ;

3°) de procéder aux modifications des prévisions budgétaires de l'exercice en cours dans les conditions définies au présent rapport (paragraphe I-3) et d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités en découlant ;

4°) de procéder aux créations, suppressions, changement de dénomination et ajustements d'autorisation de programme comme récapitulés en annexe ;

5°) de procéder à la reprise de provisions pour risque financier lié aux impayés en instance au titre des années antérieures à 2015, pour un montant de 22 000,00 € ;

6°) de procéder à la création d'une provision pour risque financier lié aux impayés en instance au titre de l'année 2016 pour un montant de 6 000 €.

Ont voté contre : Aurélien JAN, Olivier TOURNAY

Se sont abstenu(e)s : Julien CALON, Anne-Sophie DUJANCOURT, Sylvie SAILLARD, Nathalie VITOUX, Sébastien ANETTE

Rapporteur : Mme le Maire

6 - FINANCES - Autorisations de programme, crédits de paiement - Ajustement dans le cadre de la Décision modificative.

Le Conseil décide par 37 voix pour et 7 abstentions de voter l'actualisation des autorisations de programme récapitulées en annexe.

Se sont abstenu(e)s : Julien CALON, Anne-Sophie DUJANCOURT, Olivier TOURNAY, Aurélien JAN, Sylvie SAILLARD, Nathalie VITOUX, Sébastien ANETTE

Rapporteur : Mme le Maire

Arrivée de M. Philippe VIGNON

7 - FINANCES - Dotation de Solidarité Urbaine - Année 2020 - Rapport d'utilisation - Communication.

Le Conseil décide par 40 voix pour et 4 abstentions de prendre acte de la liste des actions de développement social urbain financées dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine, et réalisées au cours de l'exercice 2020 dans les conditions définies au rapport.

Se sont abstenu(e)s : Julien CALON, Anne-Sophie DUJANCOURT, Aurélien JAN, Olivier TOURNAY

Rapporteur : Mme le Maire

8 - FINANCES - Rapports d'activités 2020 des délégataires - Promotion de la Ville - Parking souterrain de l'Hôtel de Ville - Réseau de chaleur du quartier Europe.

Le Conseil décide par 40 voix pour et 4 abstentions :

1°) de prendre acte avec des réserves du rapport annuel 2020 relatif à la promotion et à l'animation de la Ville, tel que joint au rapport ;

2°) de prendre acte du rapport annuel 2020 pour l'exploitation du parc de stationnement de l'Hôtel de Ville, tel que joint au rapport ;

3°) de prendre acte du rapport annuel 2019/2020 pour l'exploitation du réseau de chaleur du quartier Europe, tel que joint au rapport.

Se sont abstenu(e)s : Julien CALON, Anne-Sophie DUJANCOURT, Aurélien JAN, Olivier TOURNAY

Rapporteur : Mme le Maire

9 - FINANCES - Immobilisations - Fixation de la durée des amortissements comptables.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les durées d'amortissement présentées en annexe, s'appliquant aux amortissements linéaires pratiqués .

Rapporteur : Mme le Maire

10 - FINANCES - Attribution de subventions à divers organismes et associations.

Le Conseil décide par 37 voix pour et 4 abstentions :

1°) d'accorder les subventions détaillées ci-dessus, étant précisé que les crédits correspondants seront prélevés par virements sur les crédits budgétaires de l'exercice en cours ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires en vue de leur mandatement aux bénéficiaires, sous réserve que ceux-ci soient en conformité avec les dispositions en matière de subventions versées aux associations.

Xavier BERTRAND, Philippe CAMELLE, Lise LARGILLIERE ne prennent pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : Julien CALON, Anne-Sophie DUJANCOURT, Aurélien JAN, Olivier TOURNAY

Rapporteur : Mme le Maire

11 - FINANCES - Attribution de subventions dans le cadre de "Saint-Quentin Commerce" et "FISAC Cœur de Ville".

Le Conseil décide par 41 voix pour et 2 voix contre :

1°) d'approuver le versement d'une subvention d'accompagnement à l'investissement aux bénéficiaires figurant en annexe du présent document et pour le montant maximal indiqué conformément aux règlements des dispositifs « SAINT-QUENTIN FISAC COEUR DE VILLE ET EUROPE » et « SAINT-QUENTIN COMMERCE » ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Nathalie VITOUX ne prend pas part au vote.

Ont voté contre : Aurélien JAN, Olivier TOURNAY

Rapporteur : Mme le Maire

12 - CONSEIL MUNICIPAL - Désignation des membres de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Le Conseil décide par 42 voix pour et 2 abstentions de désigner Madame Sylvie ROBERT en tant que membre titulaire et Madame Monique BRY en tant que membre suppléant de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Se sont abstenu(e)s : Aurélien JAN, Olivier TOURNAY

Rapporteur : Mme le Maire

13 - PATRIMOINE - Dénomination commune touristique.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à solliciter la dénomination de commune touristique.

Rapporteur : Mme le Maire

14 - PATRIMOINE - Cession de droits d'auteur de photographies du Musée des Beaux-Arts Antoine Lécuyer.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

1°) d'approuver le contrat de cession de droits d'auteur des photographies du musée des Beaux-Arts Antoine Lécuyer ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer ce contrat.

Rapporteur : Mme le Maire

Arrivées de M. Julien CALON et M. Xavier BERTRAND

15 - ADMINISTRATION GENERALE - SANTE - Contrat Local de Santé.

Le Conseil décide par 42 voix pour et 2 abstentions :

1°) d'approuver le Contrat Local de Santé.

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer le Contrat Local de Santé ainsi que tout avenant éventuel et à accomplir toutes formalités nécessaires en résultant.

Se sont abstenu(e)s : Julien CALON, Anne-Sophie DUJANCOURT

Rapporteur : Mme le Maire

16 - ENVIRONNEMENT - Adhésion à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU).

Le Conseil décide par 42 voix pour et 2 abstentions :

1°) d'approuver l'adhésion de la Ville de Saint-Quentin à cette association ;

2°) de désigner Mme Monique BRY et M. le Directeur des Espaces verts et de la propreté urbaine, pour représenter la Ville au sein de l'Association ;

3°) d'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les formalités afférentes.

Se sont abstenu(e)s : Aurélien JAN, Olivier TOURNAY

Rapporteur : Mme le Maire

**17 - SPORTS - Mise à disposition gratuite d'équipements et de locaux municipaux -
Convention type de mise à disposition.**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

1°) d'approuver la convention type qui sera conclue avec chaque utilisateur des locaux mis à disposition ;

2°) d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions futures avec les utilisateurs, en temps opportun, ainsi que tous documents afférents qui y seront annexés, tel le planning d'occupation.

Rapporteur : Mme le Maire

**18 - ADMINISTRATION GENERALE - VIE ASSOCIATIVE - Occupation des salles
associatives - Convention type de mise à disposition.**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

1°) d'approuver la convention type qui sera conclue avec chaque utilisateur des locaux mis à disposition ;

2°) d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions futures avec les utilisateurs, en temps opportun, ainsi que tous documents afférents qui y seront annexés, tel le planning d'occupation.

Rapporteur : Mme le Maire

19 - AFFAIRES CULTURELLES - Projet artistique et culturel - Convention d'accompagnement et de résidence.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

1°) d'approuver la convention type qui sera conclue avec chaque utilisateur ;

2°) d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions futures avec les utilisateurs, en temps opportun, ainsi que tous documents afférents qui y seront annexés.

Rapporteur : Mme le Maire

20 - AMENAGEMENT ET URBANISME - Aménagement de réseaux électriques et téléphoniques par l'USEDA.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

1) d'approuver les projets d'aménagement des réseaux basse tension,

2) de verser à l'USEDA la contribution financière relative aux travaux désignés ci-dessus, en fonction des titres exécutoires adressés à la Ville de Saint-Quentin,

3) d'autoriser Madame le Maire à signer tout document y afférent.

Thomas DUDEBOUT, Freddy GRZEZICZAK, Michel MAGNIEZ, Louis SAPHORES ne prennent pas part au vote.

Rapporteur : Mme le Maire

21 - ENSEIGNEMENT - Réforme des rythmes scolaires.

Le Conseil décide par 41 voix pour et 3 voix contre :

1°) de maintenir la semaine scolaire à 4 jours ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à transmettre la proposition conjointe aux services de l'Éducation Nationale et à accomplir toutes formalités afférentes.

Ont voté contre : Sylvie SAILLARD, Nathalie VITOUX, Sébastien ANETTE

Rapporteur : Mme le Maire

22 - ENSEIGNEMENT - Renouvellement du Projet Éducatif De Territoire 2021-2024 (PEDT).

Le Conseil décide par 40 voix pour et 4 abstentions :

1°) d'approuver le renouvellement du Projet Educatif de Territoire pour les 3 prochaines années scolaires (2021 - 2024) ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer la convention relative à la mise en place du Projet Educatif de Territoire avec les institutions signataires : Etat, Education Nationale, Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne, Conseil Départemental, et à procéder à toutes les formalités en résultant ;

3°) d'autoriser Madame le Maire à signer tous les avenants éventuels et à y accomplir toutes les formalités en résultant.

Se sont abstenu(e)s : Julien CALON, Anne-Sophie DUJANCOURT, Aurélien JAN, Olivier TOURNAY

Rapporteur : Mme le Maire

Départ de M. Xavier BERTRAND qui s'est fait représenter par M. Louis SAPHORES

23 - ENSEIGNEMENT - Dispositif petits-déjeuners à l'école.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

1°) d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à l'entrée d'une nouvelle école dans le dispositif ;

3°) d'autoriser Madame le Maire à accomplir toute formalité en résultant.

Rapporteur : Mme le Maire

24 - ENSEIGNEMENT - Convention de partenariat avec l'association "Clubs Coup de Pouce".

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention entre la Ville et l'Association Coup de Pouce pour une entrée en vigueur à compter de septembre 2021.

Rapporteur : Mme le Maire

25 - PERSONNEL - Clubs " Coup de Pouce CLÉ - CLÉM - CLA " Manifestations culturelles - Rémunération des intervenants.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

1°) de créer 60 emplois de vacataires dans le cadre de l'action des Clubs "Coup de pouce" et de fixer la rémunération horaire dans les conditions suivantes :

	Taux horaire brut
Personnel non enseignant	20,03 €
Professeur des écoles de classe normale	22,34 €
Professeur des écoles hors classe	24,57 €

2°) de créer 40 emplois de vacataires dans le cadre du programme d'action culturelle pour l'accueil et la sécurisation du public.

Rapporteur : Mme le Maire

26 - ENFANCE JEUNESSE - Accueil de deux Jeunes volontaires Européens dans le cadre du dispositif intitulé "Corps Européen de Solidarité" - Convention de partenariat avec Europe Direct des Hauts de France.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

1°) d'autoriser Madame le Maire à signer avec Europe Direct Hauts de France la convention de partenariat permettant l'accueil de deux jeunes dans le cadre du Corps Européen de Solidarité ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à mettre à disposition, à titre gratuit, un logement meublé à Europe Direct Hauts de France pour l'accueil de ces deux jeunes ;

3°) d'autoriser Madame le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de ce projet.

Rapporteur : Mme le Maire

27 - ENFANCE JEUNESSE - Accueil de volontaires en service civique pour la Ville de Saint-Quentin.

Le Conseil décide par 40 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention :

1°) d'autoriser la Ville à accueillir des jeunes en service civique dans la limite de 30 par an ;

2°) d'autoriser la Ville à utiliser le dispositif d'intermédiation avec une Fédération d'Education Populaire ;

3°) d'autoriser Madame le Maire à signer avec cette association les conventions de mise à disposition des volontaires services civiques.

Ont voté contre : Anne-Sophie DUJANCOURT, Aurélien JAN, Olivier TOURNAY

S'est abstenu(e) : Julien CALON

Rapporteur : Mme le Maire

28 - ADMINISTRATION GENERALE - Avenant n°6 à la convention relative à la mise en place de services communs.

Le Conseil décide par 42 voix pour et 2 abstentions :

1°) d'approuver les termes de l'avenant tel qu'annexé au rapport ;

2°) d'autoriser Madame Sylvie ROBERT à signer ledit avenant et à effectuer toutes démarches et formalités subséquentes.

Se sont abstenu(e)s : Aurélien JAN, Olivier TOURNAY

Rapporteur : Mme le Maire

29 - ADMINISTRATION GENERALE - Avenant n°6 à la convention de mises à disposition partielles d'agents entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

1°) d'approuver les termes de l'avenant tel qu'annexé au rapport ;

2°) d'autoriser Madame Sylvie ROBERT à signer les avenants et à effectuer toutes démarches et formalités subséquentes.

Rapporteur : Mme le Maire

Arrivée de M. Xavier BERTRAND

30 - PERSONNEL - Modalités d'utilisation des véhicules municipaux du parc automobile.

Le Conseil décide par 42 voix pour et 2 abstentions :

1°) d'autoriser la pratique du remisage à domicile dans les conditions mentionnées au rapport,

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents y afférents.

Se sont abstenu(e)s : Aurélien JAN, Olivier TOURNAY

Rapporteur : Mme le Maire

31 - PERSONNEL - Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour le cadre d'emplois des puéricultrices territoriales.

Le Conseil décide par 42 voix pour et 2 abstentions d'approuver la mise en place du RIFSEEP pour le cadre d'emplois des puéricultrices territoriales dans les conditions mentionnées au rapport.

Se sont abstenu(e)s : Aurélien JAN, Olivier TOURNAY

Rapporteur : Mme le Maire

32 - PERSONNEL - Ecole municipale d'arts Maurice Quentin de La Tour - Création d'emplois de vacataire.

Le Conseil décide par 41 voix pour et 3 abstentions d'approuver la création des emplois vacataires dans les conditions mentionnées au rapport, étant entendu que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Se sont abstenu(e)s : Sylvie SAILLARD, Nathalie VITOUX, Sébastien ANETTE

Rapporteur : Mme le Maire

33 - PERSONNEL - Besoins saisonniers ou occasionnels.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la création des emplois mentionnés au rapport, étant entendu que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Rapporteur : Mme le Maire

34 - PERSONNEL - Modification du tableau des effectifs.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions mentionnées au rapport.

Rapporteur : Mme le Maire

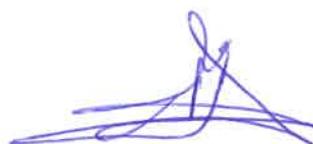
35 - CONSEIL MUNICIPAL - Compte-rendu au Conseil Municipal des opérations effectuées par Madame le Maire en vertu de sa délégation.

Le Conseil, par 37 voix pour et 7 abstentions, prend acte du compte-rendu des opérations effectuées par Madame le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal.

Se sont abstenu(e)s : Julien CALON, Anne-Sophie DUJANCOURT, Aurélien JAN, Olivier TOURNAY, Sylvie SAILLARD, Nathalie VITOUX, Sébastien ANETTE

Rapporteur : Mme le Maire

Le Maire de la Ville de Saint-Quentin certifie que le présent compte-rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 5 juillet 2021



Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin